

Une maison n'est pas plus belle parce qu'elle est plus compliquée. Un volume simple est moins cher à construire et moins cher à chauffer ; il se compliquera peut-être tout naturellement par les extensions futures.

Une maison peut gagner à être faite en plusieurs fois, on peut l'adapter progressivement à ses besoins.

## UN VOLUME SIMPLE DOMINANT ET DES VOLUMES SECONDAIRES TOUJOURS LIES

Toutes les constructions anciennes se caractérisent par **un volume simple dominant**, en général orienté selon un axe est-ouest, qui structure le paysage bâti; l'épaisseur de ce volume est faible : 5 à 7 mètres ; elle est plus importante pour les maisons de bourg et faubourg qui présentent deux épaisseurs de pièces

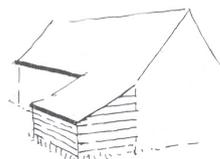
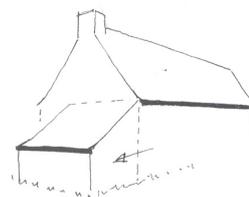
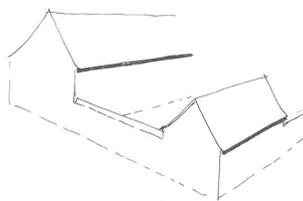
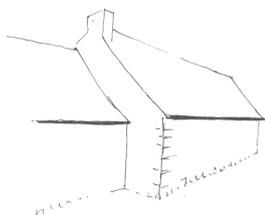
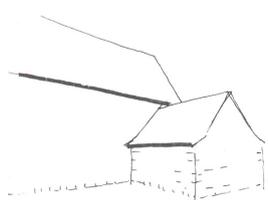
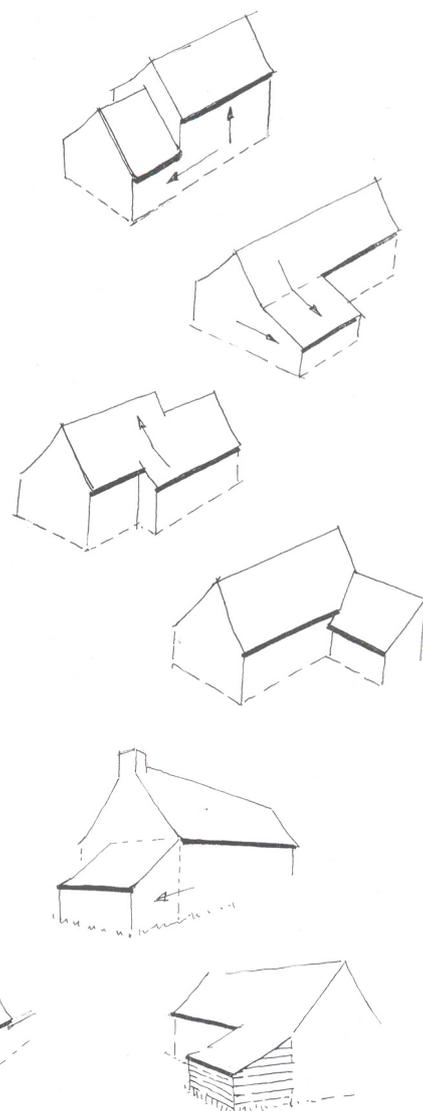
Les volumes secondaires sont logiquement construits **en prolongement soit des murs, soit des toitures** du volume de base.

L'étage est construit à l'aplomb des murs de façade du rez-de-chaussée, selon la logique constructive (un volume d'étage n'occupant pas toute l'épaisseur du volume de rez-de-chaussée est à bannir).

Les volumes doivent s'assembler parallèlement les uns aux autres ou perpendiculairement (à condition que l'un soit nettement plus haut que l'autre). Les autres dispositions ne sont possibles que si la forme du terrain et l'imbrication des constructions voisines le justifient.

Les pignons doivent rester simples, sans redents et d'une largeur proche de celles des constructions voisines. Ne les négligeons pas, car ce sont eux qui marquent le plus le paysage et c'est aussi la vue offerte au voisin.

Les toitures à trois et quatre pentes sont assez rares, elles sont réservées aux maisons du centre-ville, aux édifices publics ou maisons bourgeoises et aux villas.



Voir aussi FICHE N° 7 « Annexes, Vérandas, Préaux »

En dehors des quartiers les plus denses où le paysage est constitué essentiellement par la succession des façades, ce sont surtout les toitures qui marquent le paysage au-dessus des clôtures et de la végétation des jardins. Leurs formes, leur matière et la qualité des détails (cheminées, égouts...) sont donc particulièrement importantes. Attention aussi à ne pas détériorer une belle toiture par des ouvertures intempestives.

## TOITURE D'ARDOISE OU DE CHAUME ?

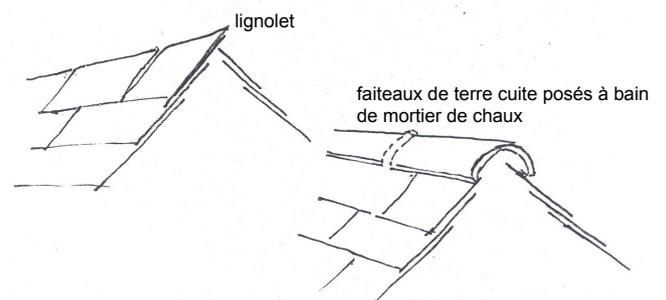
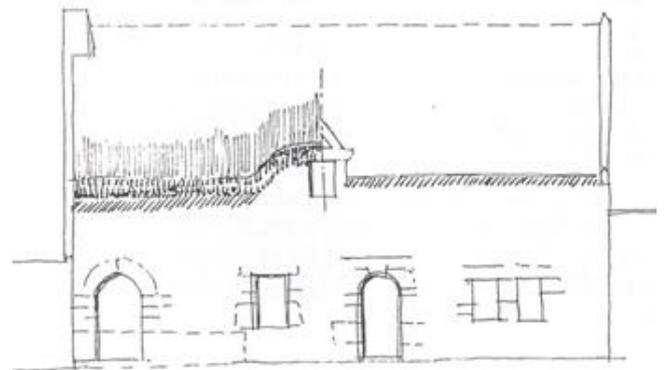
La couverture en chaume est aujourd'hui la forme emblématique de l'habitat Briéron. Les plus nombreuses se situent en effet dans le Nord-Est de la commune en direction du marais de Brière. A l'origine, ces constructions étaient répandues sur toute la commune (et l'ensemble de cette région) comme en témoignent encore divers exemples isolés même au sein de villages dits paludiers. De nombreuses constructions portent d'ailleurs les traces du passage de la toiture en chaume à la toiture en ardoise. Cette modification est souvent visible dans le mur pignon qui porte les traces de reprises de maçonnerie liées à une modification de la pente de toiture.

On dénombre aujourd'hui plus d'une centaine de chaumières sur la commune.

## LE FAÏTAGE

Pour les couvertures en ardoise, le faîtage est réalisé à l'aide de lignolets d'ardoises ou de faîteaux de terre cuite posés sans emboîtement à bain de mortier de chaux grasse.

Pour les couvertures en chaume, il est réalisé en mortier de chaux ou en argile. La tuile mécanique est utilisée pour l'architecture balnéaire (exemples rares sur la commune).



## RAPPEL DU TEXTE REGLEMENTAIRE

### GABARIT DE TOITURE PRINCIPALE

Pour garantir une intégration satisfaisante dans la silhouette de la ville, le gabarit de la nouvelle construction et en particulier celui de la toiture principale (volume de toit au-dessus du sommet de façade) doit être déterminé en fonction des volumétries environnantes et du matériau de couverture (cf. Prescriptions architecturales).

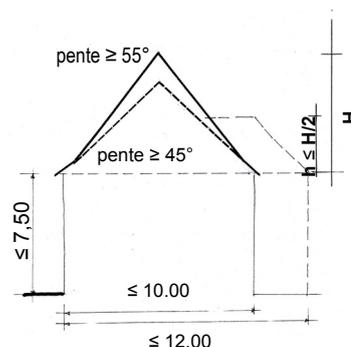
L'orientation du faîtage du volume de toiture principal doit être en cohérence avec celle des constructions environnantes et avec les courbes de niveaux.

Dans le cas d'adossement, l'accroche de la construction projetée doit assurer une transition et, le cas échéant, une mise en valeur des pignons qui présentent un intérêt patrimonial (pignon découvert notamment). La hauteur de faîtage doit garantir une épaisseur de pignons compatibles avec les édifices voisins représentatifs du tissu patrimonial.

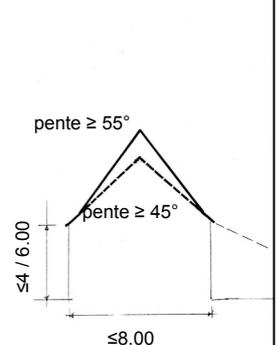
Des volumes secondaires de toiture peuvent s'adosser au volume principal, à condition que leur faîtage ne dépasse pas la moitié de la hauteur du versant principal.

### GABARIT / HAUTEUR

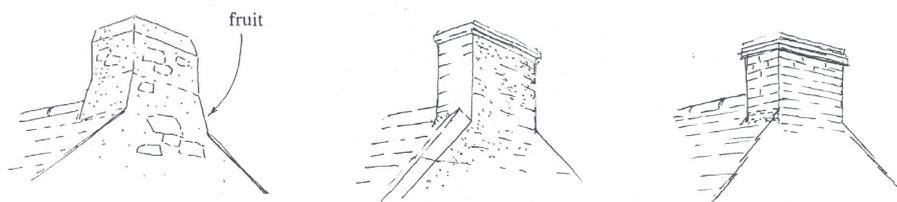
#### Rues principales et faubourgs



#### Villages



## LES SOUCHES DE CHEMINEES



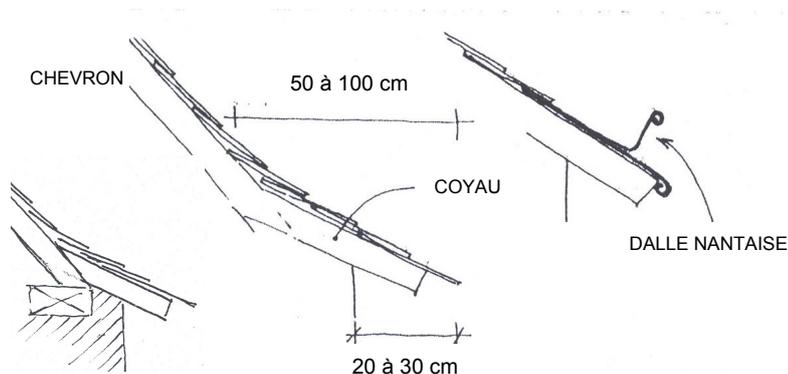
D'une manière générale, elles prennent place, dans le prolongement d'un pignon, elles sont axées sur le faîtage ou parfois décalées de la largeur du conduit, la maçonnerie de la souche restant toujours en contact avec ce faîtage. Elles sont en maçonnerie de moellons de pierre ou en carreaux de terre cuite, les plus récentes sont en briques industrielles.

Aujourd'hui, l'élégance de la maison dépend encore de la position de la cheminée qui marque souvent le point final de la composition volumétrique: elle doit si possible prolonger un pignon du volume principal et rester accrochée au faîtage. Dans tous les cas la section extérieure de la cheminée doit rappeler l'épaisseur des murs de maçonnerie ancienne dont elles étaient le prolongement : soit 40 à 50 cm d'épaisseur pour une largeur nettement supérieures (au moins de 80 cm). Elles peuvent être enduites comme le mur qu'elles prolongent ou réalisées en briques, solutions plus chère mais moins sensible aux salissures et ne demandant aucun entretien.

## LES RIVES ET EGOUTS DE TOITURE

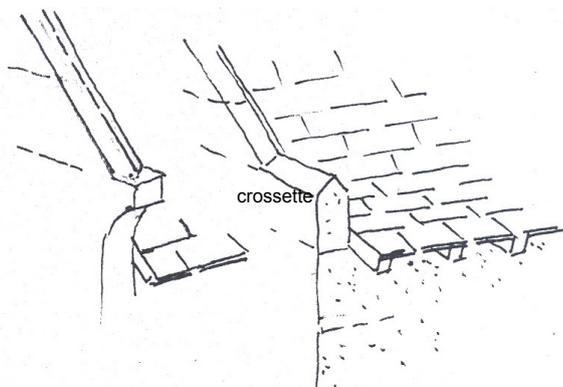
Sur les maisons anciennes, la couverture se relève en bas de pente formant un « retroussis », de toiture soutenu par des « coyaux » (pièce de bois rapportée en pied de chevron) sur une longueur de 50 à 100 cm. Ce dispositif assure un meilleur calage des ardoises de rive. Il était destiné à écarter les eaux de pluie du nu de la façade et donne beaucoup d'élégance à la toiture, c'est pourquoi il doit être maintenu et dégagé de toute gouttière.

Lorsque la récupération des eaux de pluie est nécessaire, elle est assurée par une dalle nantaise ou une gouttière demi-ronde (en zinc ou cuivre et non en PVC) ; sinon l'eau peut être recueillie comme autrefois en pied de mur.

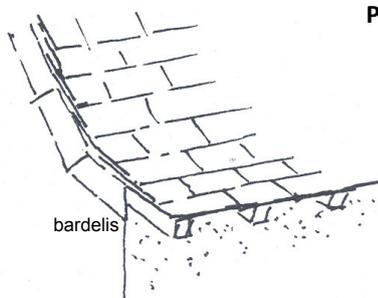


## LES PIGNONS

PIGNON DECOUVERT



PIGNON COUVERT



## RAPPEL DU TEXTE REGLEMENTAIRE

*D'une manière générale, toute restauration ou réfection de toiture doit s'accorder avec l'architecture d'origine de la construction concernée et impose donc de réutiliser le matériau d'origine en respectant sa mise en œuvre traditionnelle ; les matériaux de couverture, pentes de toitures, formes des lucarnes, souches de cheminées, rampants de pignon constituent un ensemble cohérent qui doit être préservé. Les différents matériaux sont donc décrits ci-après.*

*Les fortes pentes des anciennes toitures sont à conserver ou à restituer s'il en reste des traces dans les pignons, elles se terminent généralement en bas de pente par un « retroussis » qui doit lui aussi être conservé ; il en est de même des « pignons découverts » qui caractérisent les toitures les plus anciennes.*

*Le changement d'un matériau de couverture générant une transformation des pentes de toiture est interdit (sauf reconstitution d'un volume de toiture préexistant).*

### ARDOISE

*Même s'il ne s'agit pas toujours du matériau d'origine, le matériau de couverture dominant aujourd'hui est l'ardoise naturelle. Elle a remplacé, pour les bâtisses les plus anciennes, les toitures végétales (chaume).*

*Les ardoises doivent être naturelles et posées aux clous (pour les édifices antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle) ou aux crochets teintés. Les faitages doivent être faits de tuiles naturelles scellées au mortier de chaux légèrement teinté. L'épaisseur du mortier de scellement ne doit pas être trop importante.*

*Les égouts de toiture sont le plus souvent constitués d'un simple rebord de chevron de 20 à 30 cm. La récupération des eaux de pluie se fait si nécessaire par une dalle nantaise ou une gouttière « pendante ». Ces gouttières comme les descentes d'eau doivent être réalisées en zinc ou en cuivre.*

*Sont interdits : les crochets brillants, les ardoises d'imitation.*

### CHAUME

*Le chaume correspond à divers matériaux : les roseaux et les joncs, et plus rarement la paille de seigle, le genêt vert.*

*Les constructions couvertes en chaume présentent, pour des raisons techniques, des pentes de toiture très accentuées : leur modification est interdite car elle priverait de sens l'utilisation de ce matériau. Au droit des pignons la couverture forme un léger débord.*

*Le faitage doit être recouvert d'une motte d'argile et de terre. Autour de la souche de cheminée, le chaume doit être protégé par une dalle de pierre, en saillie, qui a pour fonction d'écarter l'eau de pluie ruisselant le long de la souche.*

*Si le passage à l'ardoise est nécessaire et motivé, cette transformation doit conserver les pentes de toitures. Inversement, un retour à la couverture en chaume peut être autorisé voire imposé, en particulier, si les pignons portent les traces d'un changement de type de couverture ; dans ce cas la pente d'origine doit être restituée.*

### AUTRES MATERIAUX DE COUVERTURES

*La tuile quelle que soit sa nature n'est autorisée que sur des constructions déjà couvertes avec ce matériau, et, dans la mesure où elle fait partie de l'architecture d'origine. Ces tuiles doivent être en terre cuite naturelle.*

*La pente de toiture associée aux couvertures en tuiles mécaniques (caractéristiques de la période des années 1900 à 1940) se situe entre 35 et 45°, elle doit être marquée par un débord de chevrons traité en bois peint. Les faitages doivent être faits de tuiles scellées au mortier de chaux légèrement teinté. L'épaisseur du mortier de scellement ne doit pas être trop importante.*

### SOUCHES DE CHEMINEE

*Les souches de cheminée doivent être restaurées dans leurs matériaux d'origine : granite ou tuileaux de terre cuite pour les plus anciennes recevant la même finition que la façade principale (badigeon ou enduit traditionnels), briques industrielles pour les plus récentes, et parfois assemblage de pierres et briques. Les souches de cheminée en briques traditionnelles doivent être posées au mortier de chaux naturelle de la couleur des enduits de façade ; elles ne sont pas destinées à être enduites. Les joints doivent être réalisés au mortier de chaux naturelle.*

*La suppression d'une souche de cheminée ne peut être autorisée qu'à titre exceptionnel (raisons structurelles notamment) et sous réserve que cette destruction ne nuise pas à l'équilibre architectural de l'édifice.*

*Dans le cas où une souche de cheminée a disparu, sa restitution peut être exigée s'il s'agit de retrouver le caractère architectural de l'édifice.*

### RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

*Sur les édifices couverts d'ardoises, la récupération des eaux de pluie se fait à l'aide de dalles nantaises (s'il existe une corniche) ou par une gouttière demi-ronde pendante. Les descentes doivent être de section circulaire et en zinc ou en cuivre. L'emploi du PVC est interdit. Pour préserver l'aspect des toitures sur les édifices de grand intérêt architectural, la mise en place de zinguerie peut être interdite.*